Nous reprenons ses propres chiffres dans le relevé des voix attribuées à chacun des candidats en présence, au scrutin de ballottage du 3 septembre.

TOURCOING-NORD	M. DRON	M. BARROIS
Bureau de l'Hôtel-Dieu.....	1.073	655
» de la rue de Gand..	1.021	678
Halluin	320	830
Roncq	303	538
Linselles	256	700
Bousbecques	44	482
Neuville	225	268
Totaux......	3.242	4.151

M. Emile Barrois a donc obtenu dans ce canton-Nord une majorité de 909 voix, c'est une simple constatation que nous faisons.

L'Hôtel de la Caisse d'Epargne. — Ainsi que nous l'avons dit déjà, les services de la Caisse d'Epargne de Tourcoing ont été transférés, depuis un mois, dans le magnifique hôtel qui a été édifié, rue Nationale, sur les deniers de la fortune personnelle de la Caisse. Aujourd'hui, samedi en aura lieu l'inauguration solennelle dans un banquet qui réunira tous les administrateurs et quelques invités.

L'importance toujours croissante des opérations de la Caisse d'Epargne nécessitait, pour la bonne marche des services, des locaux plus vastes que ceux mis à la disposition de la Direction par la Municipalité. Aussi le Conseil des Directeurs fut-il amené, sur l'initiative de son dévoué président, M. F. Masurel-Jonglez, à décider la construction d'un hôtel au moyen des ressources que lui procurerait la fortune de la Caisse.

Les plans furent dressés par un architecte de talent, M. Jean-Baptiste Maillard, et les travaux furent menés activement. Nous avons donné, à cette époque, quelques indications sur les dispositions du nouvel hôtel : il nous faut aujourd'hui les compléter.

L'édifice, d'un aspect monumental, conçu en un style sobre mais non dépourvu d'élégance, porte bien le cachet de sa destination. La façade, dans laquelle la brique rouge se marie agréablement à la pierre bleue de Soignies, est surmontée d'un fronton sur lequel se détachent les armes de Tourcoing coulées en bronze. Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée sont garnies de fort belles grilles en fer forgé.

L'agencement intérieur n'a pas été moins soigné : on s'est ingénié surtout à le rendre très pratique.

La porte principale, réservée aux déposants les jours de séances, s'ouvre sur un grand vestibule menant au Hall central. Deux autres portes sur les côtés : à gauche celle qui donne accès aux bureaux en passant par le logement du concierge; à droite est la porte des appartements particuliers de l'agent général.

Le hall central est très éclairé par de grandes fenêtres percées de trois côtés et par un plafond vitré établi de façon à tamiser les rayons du soleil en été et de préserver du froid en hiver.

Tout autour du hall sont installés les différents services de la Caisse : au fond le bureau du contrôle et des règlements des livrets ; à gauche, les bureaux de demandes et d'inscription des remboursements, puis la caisse des remboursements tenue par le caissier-adjoint, qui sert, hors séance, de bureau des employés. Le côté droit est occupé par la cabine où se délivrent les livrets aux nouveaux déposants, les bureaux de demandes de transferts et d'achats de rentes, d'inscription des versements et la caisse des versements, qui est en même temps le cabinet particulier de l'agent général. Une inscription placée au-dessus de chaque bureau permet au public de se guider aisément. Tout cet agencement a été combiné de façon à donner aux clients de la Caisse toutes les facilités désirables.

Le premier étage comprend une vaste salle de délibérations pour le Conseil des Directeurs, puis les appartements de l'Agent général.

En résumé le nouvel hôtel de la Caisse d'Epargne a été complètement réussi sous tous rapports, et il faut savoir gré au Conseil de Direction d'avoir doté notre ville d'un monument qui est bien, à proprement parler, le palais de l'Epargne.

Le clocher de Saint-Christophe. — Dans sa dernière séance le Conseil municipal a renvoyé aux commissions des grands travaux et des finances, l'examen d'un devis montant à 34 000 fr. pour l'exécution des réparations les plus urgentes à notre vieux clocher de Saint-Christophe, devenu, comme chacun le sait, une cause permanente de danger pour la sécurité publique; c'est principalement l'état de décrépitude des pierres blanches du dernier étage qui cause le péril.

Une restauration immédiate s'impose, mais dans le projet de la ville, a-t-on prévu la reconstruction d'une partie de ce dernier étage en ruine ?

Dans tous les cas, avec l'emploi de la somme proposée, le clocher ne sera nullement modifié dans son aspect, il manquera toujours d'élévation, il restera disparate comme actuellement et il continuera à former tache dans le magnifique ensemble de notre belle église, que tous admirent de plus en plus, depuis que la sacristie monumentale est achevée et les ravalements suffisamment avancés. Aussi, si ces travaux de réparation étaient réalisés, on ne pourrait que regretter vivement qu'une dépense de 34,000 fr. eût été faite sans qu'il en résultât aucune harmonie de formes avec le reste du monument et qu'on ne fût pas arrivé à la réalisation du bel avant-projet de restauration complète avec surélévation, dressé par M. L. Croin, architecte, projet que le public a pu admirer lors de l'exposition qui en a été faite il y a quelque temps.

Pour faire mieux que la réparation pure et simple proposée par la Ville, et avec l'espoir d'arriver à la réalisation du projet de M Croin, lequel a reçu du reste les suffrages d'une grande majorité de la population, nous croyons savoir qu'une personne désireuse de contribuer à l'achèvement de l'église Saint-Christophe, pour en faire un monument remarquable, digne de Tourcoing, et la mettre en rapport avec les grands travaux des alentours, réalisés par la Ville, vient d'offrir à l'administration municipale d'y participer pour une part sérieuse.

L'avant-projet mentionné ci-dessus, a été, depuis son exposition, étudié et détaillé à une échelle double, de façon à en faire un projet sérieux sur lequel rien n'est laissé à l'imprévu. Nous avons vu ce beau travail dont les dessins présentent le clocher sous divers aspects, rendant exactement ce que sera ce monument si cher aux Tourquennois; une innovation heureuse y a été apportée, elle consiste dans l'adjonction, à la base de la flèche, d'une chambre spéciale, percée de baies dominantes, destinée à recevoir notre ancien carillon que l'on pourrait facilement rétablir; ce carillon posé à 45 mètres au-dessus du sol, pourrait renvoyer au loin ses joyeux refrains d'autrefois.

Nous apprenons que ces nouveaux dessins comprenant deux tableaux, l'un figurant une vue de la façade principale de l'édifice, et l'autre, d'une façade latérale, d'une vue d'angle, d'une coupe, d'un plan et enfin de la vue du clocher actuel, présentée comme comparaison, seront exposés à la vitrine de M. J. Rosoor, Grande-Place, à partir de demain samedi 11 novembre.

Puisse l'offre faite à la Ville, amener l'approbation de ce beau projet par le Conseil municipal, qui se montrera soucieux en cette circonstance, des embellissements de la cité.

Une maison de famille. — Dans notre généreuse cité, où s'épanouissent tant d'institutions de bienfaisance, nous avons eu la satisfaction de voir éclore tout récemment une œuvre nouvelle dénommée : « Maison de famille ».

Grâce à une installation fort bien comprise et tout à fait appropriée au but poursuivi, cette œuvre a rapidement triomphé des difficultés du début et fait déjà concevoir les meilleures espérances pour l'avenir.

D'ailleurs, les résultats obtenus dans d'autres villes importantes où fonctionne déjà la « Maison de famille » nous sont un sûr garant des succès qui l'attendent parmi nous.

L'établissement, situé rue de la Cloche, est géré par des religieuses animées du plus vif dévouement et de la plus entière abnégation.

Déjà un certain nombre de dames, plutôt que d'occuper seules une maison entière, ont préféré profiter de l'hospitalité qu'elles trouvaient dans cet établissement.

La pension annuelle varie de 700 à 900 francs.

Mais la « Maison de famille » n'est pas seulement destinée à abriter les personnes aisées, elle vient aussi en aide aux jeunes filles occupées dans les usines, et qu'une trop longue distance de leur habitation empêche de trouver facilement, selon leurs goûts, un local convenable pour leurs repas et leur gîte après la journée de travail. Dans un bâtiment annexe et distinct, les sœurs, moyennant un faible rétribution, procurent, aux ouvrières qui le désirent, la nourriture et le logement.

Nous croyons inutile d'ajouter que ces locataires sont, sous tous les rapports, l'objet de soins d'une délicatesse exquise.

Nous faisons des vœux pour que la « Maison de famille », dans un centre industriel comme le nôtre, prenne de rapides développements et réponde à bref délai aux louables aspirations de ses charitables promoteurs.

Une conférence à la Société de Géographie. — Dimanche prochain 12 novembre aura lieu, à 4 heures 1[2, à la Société de Géographie, place Leverrier, une conférence par M. le docteur Louis Carton, médecin-major au 19e chasseurs à Lille, sur un voyage à travers les steppes de la Tunisie qui recèlent de nombreuses mines de cités romaines. Des projections à la lumière oxhydrique accompagneront cette conférence.

A l'exposition horticole de Lille, M. Achille Bossut, jardinier chez M. François Masurel-Jonglez, a obtenu une médaille en argent pour une magnifique variété de chrysanthèmes.

Le mouvement des marchés en octobre. — Les harengs n'ont commencé que vers la fin d'octobre à arriver en abondance : c'est surtout pendant le mois de novembre que ce poisson, qui entre dans une si grande proportion dans l'alimentation populaire, est d'excellente qualité ; car il n'en vient plus que de nos ports, de Dunkerque, Gravelines, Calais et Boulogne. Il n'en est pas comme de ceux qu'on voit apparaître dès les mois d'août et septembre, qui sont pêchés au loin, et qu'on est obligé de mettre dans la glace, pour les faire parvenir à l'état plus ou moins frais, jusqu'aux marchés de l'intérieur.

Dans le courant d'octobre il a été vendu 12,100 kil. de marée, et 27,650 huîtres.

Les fruits se vendent toujours en grandes quantités et à des prix qui n'ont pas été pratiqués depuis longtemps.

Une vieille affaire. — Le 19 avril dernier, ainsi que nous l'avons relaté à cette époque, une montre en or, n° 24 164, avec le nom « Marie Plouvier », gravé à l'intérieur, était volée à l'étalage de M. Delbecque, horloger, rue du Tilleul. Cette montre avait été donnée à réparer par Mme Marie Plouvier, décédée depuis.

Pour opérer la soustraction, il avait suffi de soulever de l'extérieur, un châssis à guillotine.

Les soupçons s'étaient portés tout d'abord sur un gamin d'une douzaine d'années, nommé Duponchel, bâcleur, demeurant sentier de Roncq, dont la mère a été inculpée il y a quelques mois, dans des tentatives d'escroqueries de linge de table et d'argenterie.

Jeudi l'agent de sûreté Debuigne était informé que la montre en question avait été vue en possession de Mme V... qui, elle-même la tenait d'une dame D. ; et cette dernière avait retiré la montre du Mont-de-Piété de Tourcoing, en achetant à la femme Duponchel la reconnaissance constatant l'engagement de la montre pour une somme de 11 fr.

La mère a convenu avoir eu la montre de son fils qui lui avait dit l'avoir trouvée dans la rue. C'est le gamin, sur l'ordre de sa mère, qui était allé au Mont-de-Piété. Après enquête de M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement, l'arrestation de la mère et du fils a été maintenue.

Un acte de probité. — Mercredi, à sept heures du soir, M. Alphonse Vandevenne, journalier, a trouvé, en passant dans la rue Notre-Dame, une montre de valeur qu'il s'est empressé de déposer au poste de police.

Une chute grave. — Mardi soir, vers sept heures, Mme veuve G... âgée de 58 ans, demeurant rue de Gand n° 177, ayant posé le pied à faux, aux premières marches de l'escalier, est tombée jusqu'en bas, et s'est fracturé l'épaule droite. Elle a reçu les soins de MM. les docteurs Bourgois et Dewyn.

Echo des grèves de mineurs. — Les cinq gendarmes de Tourcoing, qui avaient été détachés à Denain et Dorignies, au commencement de la grève des mineurs, sont rentrés hier, jeudi, à leur caserne.

Tribunal de simple police. — *Audience du jeudi 9 novembre 1893.* — L'audience est présidée par M. Brocart, juge de paix du Canton-Sud; M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement, occupe le siège du ministère public.

Danse dans un cabaret. — Le dimanche de la ducasse des Récollets, pendant que le cabaretier et sa femme faisaient des « couques-bacques », sous la porte-cochère, un joueur d'accordéon entre dans la salle d'estaminet, en exécutant sur son instrument un air entraînant; tous les consommateurs, comme mûs par un ressort, se lèvent en même temps, et se mettent à gambader. En entendant la musique, le maître de l'établissement abandonne ses fourneaux, et vient mettre le holà. Mais au même moment un agent faisait son apparition, et déclarait procès-verbal pour avoir fait de la musique et donné un bal sans autorisation. Après explications, juge et ministère public abandonnent l'affaire, parce qu'il n'y avait là qu'un incident fortuit, et non un bal organisé.

Les étrangers. — On rencontre malheureusement assez souvent des étrangers qui font preuve de fort peu de reconnaissance pour le pays où ils trouvent à vivre; tel est le cas de Cyrille V... demeurant à Halluin qui, non content de proférer les plus grossières insultes à l'adresse des Français, s'est porté à toutes sortes de violences et a enfoncé portes et fenêtres, pour aller frapper les gens chez eux : un jour de prison et 11 francs d'amende.

Une famille de batailleurs. — On n'a eu que trop souvent l'occasion d'en parler, de cette famille B... Tout récemment encore, le père et un fils attaquaient le soir, un malheureux ouvrier qui retournait tranquillement chez lui, et le maltraitaient à un tel point, qu'il fallait, quelques jours plus tard, lui faire l'extraction d'un œil. L'affaire a eu dernièrement son dénouement au tribunal correctionnel.

Un autre fils, qui comparaissait encore aujourd'hui pour violences exercées sur des passants, est condamné à un jour de prison, ce qui paraît ne lui causer aucune impression.

Travaux confortatifs. — L'Edit de 1607 a de nouveau été appliqué plusieurs fois ; la propriétaire d'une des plus vieilles maisons de la rue du Haze avait obtenu l'autorisation de faire badigeonner sa façade. Mais tout en exécutant ce travail, l'ouvrier a réparé en même temps les nombreuses lézardes et fissures qui existaient dans le mur, ce que ne comportait nullement le permis de la voirie. Heureusement le ministère public ne requiert que l'amende, sans exiger la suppression des réparations, ce qui aurait nécessairement entraîné l'écroulement de l'antique maçonnerie.

Il n'en a pas été de même pour la suppression d'une porte, rue de la Folie, qu'on a remplacée par une maçonnerie ; dans ce cas-ci, le travail a été considéré confortatif et la démolition ordonnée.

Bien que le rôle ne fut pas chargé outre mesure, l'audience n'a été terminée qu'à 1 h. 1[2. Il a été prononcé 9 peines d'emprisonnement.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

La loi sur le travail des femmes et des enfants. — L'application de la loi du 2 novembre 1892, qui limite à dix heures la durée du travail des femmes et des enfants âgés de moins de 18 ans, dans les usines, rencontre de sérieuses difficultés dans beaucoup de filatures et elle pourrait amener des conséquences très graves.

Heureusement, pour tous nos industriels, cette loi n'aura pas la même gravité, et ceux qui pourront s'imposer un sacrifice d'argent parviendront à la mettre en pratique. Il est vrai que cela n'est pas à la portée de tout le monde et que la loi, d'une manière générale, n'en donne pas moins lieu à de sérieuses critiques.

Nous sommes heureux de signaler l'initiative prise dans l'usine de M. Ernest Loyer, le sympathique député de la 2e circonscription de Lille, où l'on applique la loi dans toutes ses prescriptions.

Les ouvriers âgés de moins de 18 ans et celles des femmes que la loi n'autorise à travailler que dix heures par jour, ne travaillent que dix heures par jour, et, ce qui sera sensible à ces ouvriers, c'est qu'ils continueront à recevoir le salaire qu'ils recevaient alors qu'ils étaient tenus de travailler douze heures par jour.

Ainsi, M. Ernest Loyer reste fidèle à son programme électoral, et témoigne de sa ferme volonté de concourir à l'exécution de toutes les mesures qui pourront améliorer la situation de l'ouvrier.

Si M. Loyer a promis, il tient ses promesses et les réalise.

De là, les ouvriers pourront se rendre compte que les électeurs qui ont élu M. Loyer député de leur circonscription ont fait choix d'un homme qui saura se consacrer à la défense des vrais intérêts de la classe laborieuse.

Le Congrès catholique du Nord et du Pas-de-Calais. — On n'a pas oublié que l'assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais s'ouvrira le mardi 21 novembre, à huit heures du soir, par une séance générale à la salle Ozanam.

Tout annonce qu'elle présentera un très vif attrait.

Les chemins de fer accordent une réduction de 50 0[0 à tous les membres munis d'un billet délivré par les Compagnies et transmis par le secrétariat.

Chronique du travail. — Les ouvriers et ouvrières de M. Dassonville ont décidé de reprendre le travail.

M. Dassonville a consenti à leur payer la dernière quinzaine à raison de douze heures par jour.

A l'avenir, leurs journées leur seront payées à raison de onze heures; à la fin de chaque quinzaine, il leur sera alloué deux francs de gratification. L'amende sera désormais supprimée.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire classique. *Première partie.* — Ont été admis à subir les épreuves orales : MM. Cambiaire, Colliez, Cordonnier, Dumonceaux, Doal, Dorge, Fasquel, D'Herbometz, Legrand Cadet, Emile Caron, Edmond Caron, Christiaen, Clément,

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin; le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Cloze, Desongnies, Fiével, Housseau Carpentier, Chassepot de Pessy, Cacheux, Cappelle.

Desplanques, Fauvart-Bastoul, Hanier, Hassebrouck, Hatte, Chevalier, Colteau, Curnier, Debrouwer, Descarpentries, Declut, Deparis, Deroy, Duchange, Espagne, Henno, Honoré, J. Decroix, Ed. Decroix, Delattre, Dervaux, Desmedt, Desrousseaux, Dewallier, Louis Fiével, Gavelle, Gouchin, Henrion, Houssoy, Delobel, Dervaux, Duriez, Durut, Fournier, François, Gagibus, Ingelos, Lecomte, Emile Lefebvre, Loiseau.

Deuxième partie. — MM. Back, Langlois, Petit, Serruyz, Curti, Dervaux, Lemaire, Macaigne, Mulliez, Pernol, Picard, Provin, Racine, Waroqueaux, Weymel, Agnès, Bouiq, Boden, Bera, Blanquermarq, Bounay, Bouquet, Chivez, Delobel, Derveaux, Duriez, Durut, Fournier, François, Gagibus, Ingelos.

Lecomte, Emile Lefebvre, Loiseau, Lorthiois, Margerin de Metz, Mélis, Outters, Terel, Thomas, Tourneur, Vernier, Vrasse, Ballot, Barot, Beaugrand, Bonnet, Bonte, Boyer-Chamard, Breton, Codron, Denis, Derycker, Dinoire, Dubois, Dubrulle, Durotoy, Fauchelle, Fockedey, Goudal, Maquiez, Moreau, Rivet, Robin, Suillier, Sprietz, Willemetz, Cornaille, Fossier et Merleau.

Socialistes poursuivis. — M. Turot, rédacteur à la *Petite République française*, et M. Delfontaines, député du Nord, vont être poursuivis devant le tribunal de simple police de Lille pour infraction à la loi sur les réunions. Ces messieurs, qui ont organisé le dernier meeting de l'Hippodrome, ont, en effet, négligé de faire la déclaration préalable.

Toutefois, pour que la poursuite puisse avoir son effet, elle devra se produire avant le 14 novembre, époque où, par suite de la rentrée des Chambres, M. Delfontaines sera couvert par l'immunité parlementaire. Or, il n'est pas certain que les renseignements d'état-civil et de casier nécessaires puissent être recueillis avant cette date.

Concerts et Spectacles

« Mignon » à l'Hippodrome. — Jeudi soir ont eu lieu les débuts de la troupe d'opéra-comique du Grand-Théâtre de Gand qui doit, concurremment avec la troupe de grand-opéra, donner à Roubaix les représentations de la saison à l'Hippodrome.

C'est dans *Mignon* que les nouveaux artistes ont débuté. Le choix ne pouvait être meilleur. Quelle intéressante héroïne en effet que cette jeune signora, enlevée à ses parents, vendue à une bande de bohémiens, et délivrée de leurs mauvais traitements par un jeune Viennois, au tempérament chevaleresque et généreux, qui la rachète à ses maîtres ! Quelle attrayante poésie dans ces riants souvenirs de la terre natale et de la maison paternelle que *Mignon* revoit dans le lointain à travers le ciel brumeux de l'Allemagne !

Elle s'attache à son libérateur qui la sauve une seconde fois en l'arrachant aux flammes d'un incendie et la ramène en Italie. L'intérêt grandit à la vue de ce père dont la raison est égarée, et qui se fait chanteur ambulant pour rechercher sa fille. Il la rencontre souvent, lui porte un vif intérêt sans savoir qui elle est, et la reconnaît enfin dans son château même, après avoir recouvré la raison.

Les auteurs du libretto, MM. Michel Carré et Jules Barbier, ont traité ce sujet touchant de *Mignon* avec succès. Ils se sont heureusement inspirés des compositions de Ary Scheffer, si expressives, et du récit de Gœthe sur Wilhem Meister. Ils ont réussi à donner à leur œuvre le caractère de gracieuse poésie qui lui convenait et la romance de Mignon : *Connais-tu le pays où fleurit l'oranger*, ne le cède en rien aux couplets de Gœthe si célèbres en Allemagne.

L'auteur de la partition, Ambroise Thomas a trouvé dans ce sujet les éléments qui répondaient entièrement à son caractère propre. Aussi l'a-t-il doté d'une musique admirable. Sa mélodie exprime bien les dehors de ses personnages, tandis que son harmonie peint dans la perfection leur caractère intime et le fond de leurs sentiments.

En un mot *Mignon* est un chef-d'œuvre de goût, de grâce et de poésie. Aussi bien des morceaux en sont-ils devenus rapidement populaires et la faveur dont a joui, à Paris, cet opéra-comique, n'a-t-il pas tardé à gagner la province et l'étranger.

Il ne faut donc pas s'étonner si la représentation de jeudi soir avait attiré à l'Hippodrome une assistance exceptionnellement nombreuse. Depuis les fauteuils jusqu'aux deuxièmes galeries tout était bondé; on a dû même ajouter des chaises supplémentaires. Nous devons signaler un fait qui est sans précédent : dès mercredi matin toutes les places du pourtour et des premières galeries de face étaient louées.

C'est une preuve évidente de l'intérêt qu'inspire la belle musique à la population roubaisienne. Nous l'en félicitons et constatons avec plaisir que l'administration municipale qui était représentée, jeudi soir, par MM. les adjoints Trannoy et Branquart et de nombreux conseillers municipaux, a été bien inspirée en demandant à l'Hippodrome des représentations peu nombreuses, mais bonnes.

Les nouveaux sujets qui se sont produits dans *Mignon* ont conquis rapidement, comme leurs collègues du grand opéra, la faveur entière du public.

Mme Jau-Boyer n'est pas une inconnue pour nous; elle avait laissé à Roubaix, des trois années pendant lesquelles elle s'y était fait entendre, une réputation de grande artiste et de cantatrice émérite. Elle nous revient avec toutes ses qualités développées par l'exercice et l'expérience. Sa voix a acquis plus d'ampleur et de souplesse et son jeu plus de grâce et d'aisance. Elle a été admirable dans le rôle si difficile de Philine. Les ressources brillantes de son talent se sont surtout manifestées dans la polonaise : *Je suis Titania la blonde* qu'elle a enlevée avec une rare maëstria.

Le personnage de Mignon était heureusement incarné en Mlle Lacroix, qui a fait preuve de sérieuses aptitudes scéniques. Sa voix est sûre, sympathique et bien douée. En travaillant à lui donner plus de sonorité dans le médium et en surveillant la prononciation des *e* muets, elle deviendra un parfait mezzo-soprano. Dans la romance : *Connais-tu le pays*, dans les duos : *Légères hirondelles* et *As-tu souffert*, enfin dans la prière : *O Vierge Marie*, elle a enlevé les suffrages de toute la salle qui l'a acclamée avec enthousiasme.

Quant à Mlle Kernitz qui remplissait le rôle entièrement parlé de Frédéric, elle s'en est acquittée avec une intelligence parfaite des situations. Elle a également conquis la faveur du public.

M. Bonisoly est un ténor d'opéra-comique accompli. Son extérieur sympathique, son jeu aisé et fin, et surtout sa voix fraîche et chaude ont produit sur l'assistance la meilleure impression. Il a représenté avec toute la perfection désirable le personnage de Wilhem Meister.

La mélodie : *Adieu, Mignon, courage*, lui a valu de chaleureux applaudissements ; le brio avec lequel il a lancé le *si b* de poitrine dans : *Elle est sauvée*, à la fin du deuxième acte, a soulevé dans toute la salle des bravos frénétiques, qui l'ont salué de nouveau après la romance : *Elle ne croyait pas dans sa candeur naïve*, dont il a dû reprendre le second couplet. Même succès dans la splendide phrase : *Ah ! que ton âme enfin dans mon âme s'épanche.*

M. Depère a rempli le rôle de Laerte à la satisfaction générale. Il a chanté avec un réel talent son madrigal du 2e acte.

Quant à M. Peloga, à qui était dévolu le personnage sympathique de Lothario, nous n'avons pu l'apprécier. Un enrouement l'avait rendu presque aphone et il n'a pu figurer que dans le premier acte. Il a été remplacé dans les deux autres par M. Bogaerts qui n'était malheureusement qu'imparfaitement préparé à cette tâche mais qui n'en mérite pas moins des éloges pour la façon dont il l'a remplie.

Ce contretemps fâcheux nous a empêchés de savourer les beautés mélodiques qui sont nombreuses dans ce rôle touchant de Lothario, en particulier dans le duo des hirondelles et dans le trio du 1er acte où se trouve la phrase d'une ampleur grandiose : *Ah! la libre vie est douce.*

MM. Lavergne et Herz ont aussi paru avec honneur dans les personnages d'Antonio et du souffleur, comme Bogaerts dans celui de Jarno.

Nous devons ajouter une mention élogieuse pour Mlles Parezi, Lefranc, Wilson, C. Vestibule et P. Vestibule qui ont eu un beau succès dans le *Pas des Bohémiennes*, pour les chœurs qui ont chanté avec beaucoup d'ensemble et de justesse, et enfin pour l'orchestre qui, sous l'habile direction de M. Amadou, a bien fait ressortir les beautés de l'accompagné et a finement détaillé la belle ouverture et la délicieuse gavotte du premier entr'acte.

A côté des succès obtenus précédemment par la troupe de grand-opéra, nous enregistrons donc avec plaisir celui qu'a remporté jeudi soir, la troupe d'opéra comique ; car c'est un nouveau gage des attractions que nous réserve la saison théâtrale qui vient de s'ouvrir si brillamment.

Roubaix. — Dimanche 12 novembre, un grand concert suivi de bal sera donné par la société chorale l'*Union des Travailleurs*, à ses membres honoraires, dans la salle des fêtes de M. Victor Petit, rue de Lannoy. Des artistes distingués prêteront leur gracieux concours. On commencera à cinq heures précises du soir. Voici le programme :

1. Chants lyriques de Saül (Gevaert), Union des Travailleurs; 2. Départ du Régiment (L. de Rillé), Union des Travailleurs; 3. Les Mousquetaires de la Reine, MM. J. Gressier; 4. Romance pour ténor, P. Grumiaux; 5. Aben-Amet, E. Delnatte; 6. Romance, F. Despretz; 7. Grand air pour baryton, Victor Verquin; 8. Les Tourterelles captives, Fourveau; 9. Chansonnette comique, L. Forlix. — Le piano sera tenu par M. Vromant. — A l'issue du concert, grand bal, entrée 50 centimes par personne.

— Dimanche 12 novembre, un grand concert vocal et instrumental, offert aux membres honoraires de la fanfare de Beaurepaire, sera donné à partir de six heures précises du soir dans la salle des fêtes du *Phare de Beaurepaire*, place Faidherbe. Des artistes distingués prêteront leur concours. Voici le programme :

1. Marche militaire, Ovard, Fanfare de Beaurepaire; 2. Fantaisie, Nuits, id.; 3. Marche, Roussel, Merlitonniste ; 4. Romance pour ténor, Charles Debuyser ; 5. Chansonnette, Gilman ; 6. Romance pour baryton, Edmond Janssens ; 7. Duo comique, C. H. et J. E. — Le piano sera tenu par M. Vanderdonck fils. — Le concert sera suivi d'un grand bal, cavaliers 1 fr. ; dames 50 centimes.

— Une grande fête-concert, organisée par le « Club Fin-de-Siècle, » sera donnée à une date qui sera fixée ultérieurement, dans la salle de Mme veuve Couteau, rue de la Vigne, n° 70. Une société chorale de la ville prêtera son bienveillant concours. A l'issue du concert, brillante tombola. Prix du billet vingt-cinq centimes. Les lots seront exposés rue de la Vigne, n° 70. Premier lot : 100 fr., donné par le Club.

Wasquehal. — Dimanche 12 novembre, un grand concert vocal et instrumental, organisé par la chorale *Les Amis Réunis*, sera donné à partir de cinq heures et demie du soir, dans la salle du café de M. Dillies-Mescart, avec le gracieux concours d'artistes distingués. Voici le programme :

Première partie : 1. « Les Patineurs », chœur, La Chorale; 2. « Le secret d'Athos », scène dramatique, MM. L. Héquette; 3. « Vois-tu la neige qui brille », air varié pour piston, G. Dubois, lauréat de l'Ecole de musique de Roubaix; 4. « Charité d'enfant », romance, E. Mansart; 5. Concerto pour clarinette, J.-B. Moreau, lauréat de l'Ecole de musique de Roubaix; 6. « Estudiantina », duo pour ténor et baryton, Roose et Lemaire; 7. Air varié pour violon, G. Debruyne, lauréat de l'Ecole de musique de Roubaix; 8. « Haydée », grand air d'opéra pour basse, J. Cornet, premier prix de chant, concours individuel de 1893; 9. Chansonnette comique, G. Dubois.

Deuxième partie : 1. « Voici l'Aurore », chœur, la Chorale ; 2. « L'esclave blanche », mélodie, MM. L. Hequette; 3. « Il Crociato », air varié pour piston, G. Dubois; 4. « L'envers du ciel » mélodie, E. Mansart; 5. Duo pour violons, Debruyne et Cousu ; 6. Fantaisie pour clarinette, J.-B. Moreau ; 7. « Le carillonneur de Bruges », grand air pour basse, J. Cornet ; 8. « La Somnambule », air varié pour violon, G. Debruyne ; 9. Chansonnette comique, G. Dubois. — « Une morale au cabaret », comédie en un acte ; personnages : Giroux, A. Lemaire; Bourgnignon, L. Plum; Loupiau, E. Mansart. — Le piano sera tenu par M. Oscar Laureyns.

— Dimanche, 19 novembre, une soirée intime à laquelle sont invités les membres actifs et honoraires de la fanfare de Wasquehal, est annoncée pour six heures très précises du soir, au local de la société, café de l'Ecluse. C'est à la fin de cette soirée que sera tirée la tombola organisée par la fanfare au bénéfice d'une famille nécessiteuse.

NOUVELLES MILITAIRES

Promotions et nominations de généraux. — *Sont nommés généraux de division :* M. le général de brigade Alexis-Léon Segretain, gouverneur de Lille, membre du comité technique du génie, en remplacement de M. le général Mathieu, placé dans la section de réserve.

M. le général de brigade Léon-Charles Borius, chef de la maison militaire du président de la République, secrétaire général de la présidence, membre du comité technique du génie.

On sait que M. le général Borius a rempli, pendant plusieurs années à Lille, les fonctions de directeur du génie.

MM. les généraux Segretain et Borius conservent leurs fonctions actuelles.

Sont nommés généraux de brigade : MM. le colonel Kerbell, commandant le 12e régiment d'artillerie. (M. le général Kerbell est nommé au commandement de l'artillerie du 1er corps d'armée en remplacement de M. le général Erb nommé au commandement de la 19e brigade d'artillerie et membre du comité consultatif des poudres et salpêtres).

M. le colonel de Benoist du 22e dragons. (M. le général de Benoist, frère de M. le colonel commandant le 19e régiment de chasseurs, conserve le commandement de la 7e brigade de dragons qu'il exerçait provisoirement.)

M. le colonel Courbassier, du 33e régiment d'infanterie. (Il conserve le commandement de la 58e brigade d'infanterie qu'il exerçait par intérim.)

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 8 novembre.* — ESCROQUERIE A L'ACHAT. — M. Alphonse Wattier, marchand d'étoffes, rue Richard Lenoir à Roubaix, avait reçu la visite d'un certain Léon Rattez, habitant rue de l'Ommelet, qui acheta plusieurs coupons d'une valeur de 78 francs et qui se disait envoyé pour faire cette acquisition par un parent connu de M. Wattier. Or, à une seconde arrivée de Rattez, M. Wattier conçut des soupçons et prit des informations : il acquit la certitude que Rattez était venu de son propre chef; il porta plainte et l'escroc fut mis en état d'arrestation. Il est condamné à trois mois d'emprisonnement.

UN JEUNE INSULTEUR. — Le dimanche 29 octobre, à la porte du théâtre Deschamps, à Roubaix, pendant un entr'acte, un gamin d'une quinzaine d'années, Albert Porta, s'amusait à jeter des pelures d'oranges vers les personnes qui stationnaient. L'agent de service, sur la plainte qui lui en est faite, adresse des observations au jeune homme qui répond par des outrages. Il ne lui en fallait pas davantage pour être appréhendé. Albert Porta se voit infliger dix jours de correction.

SUITES D'UNE BAGARRE. — Plusieurs agents étaient intervenus pour mettre fin à une rixe qui menaçait de devenir sanglante, dans un quartier de Roubaix, dimanche dernier, vers six heures du soir. Un certain Bauvin avait été appréhendé au collet et refusait de suivre la police ; entre alors en scène un tisserand d'une trentaine d'années, Emile Solaerts, qui veut s'opposer à ce qu'on emmène le camarade. Ils finirent par être conduits tous deux au poste et ensuite en correctionnelle où ils encourent chacun une peine de deux mois d'emprisonnement.

SCÈNE NOCTURNE. — Il y a un mois, avait eu lieu la nuit, à Tourcoing, une agression contre plusieurs personnes qui passaient sans faire aucune observation: c'est du moins la version des plaignants. Plusieurs individus, parmi lesquels deux se faisaient surtout remarquer, étaient tombés sur ces passants et les avaient à moitié assommés; Caux avait été le plus abîmé; on s'était servi, paraît-il, d'une canne et d'un tisonnier. Une enquête révéla que les auteurs de ces violences étaient les nommés Clovis Cool et Camille Lutun; ce dernier avait pris la fuite. Cool fut seul détenu et après cette prévention de trente jours, il comparait en correctionnelle et est condamné à un mois de prison; Camille Lutun cueille par défaut une peine de trois mois.

UNE dénonciation anonyme avait révélé, il y a quelque temps, à M. le commissaire Vancostenoble, qu'un marchand de moules de la rue Saint-Jean, à Roubaix, tenait une véritable maison de prêts sur gages ; informations prises, on sut que bien des gens allaient fréquemment chez Jean Delhez, qui est en même temps cabaretier, et lui portaient en nantissement des effets contre la remise desquels il leur laissait des sommes de un, deux ou cinq francs.

Quand ces emprunteurs allaient retirer leur bien, ils remettaient à Delhez, outre l'argent prêté, une rémunération de quelques sous.

Sur le rapport du commissionnaire, le parquet vit dans ces agissements, les caractères de délit de prêt sur gages et Delhez fut renvoyé en correctionnelle.

Les témoins rapportent les faits que nous avons signalés; mais en ce qui concerne la commission, ils expliquent que chacun remettait ce *qu'il voulait*. Quant à Delhez, il explique qu'il procédait ainsi par pure humanité et sympathie pour ses compatriotes belges, qu'il ne réclamait rien et que s'il recevait quelques deniers supplémentaires lors du retrait des objets, c'est parce qu'il avait blanchi et lavé ce qu'on lui avait remis.

Malheureusement pour Delhez, les antécédents ne plaident pas en sa faveur : il a été prononcé contre lui en Belgique, douze à quatorze condamnations.

Le tribunal juge Delhez coupable et le condamne à quinze jours de prison et cent francs d'amende et fixe au maximum la durée de la contrainte par corps.

POUR coups et bris de clôture à Roubaix, Launier, dix jours et la loi Bérenger; Degrève, vingt jours.

POUR violences, à Halluin, étaient impliqués Baumont Paul et Lesage Achille, le premier est acquitté, le second est condamné à quarante jours.

INCULPÉ aussi de coups envers Delecuze, Haye Alphonse, de Tourcoing, se voit infliger vingt-cinq francs d'amende.

POUR LE MÊME DÉLIT, à Hem, Jean Deroulers, six jours et vingt-cinq francs d'amende et Louis Lefebvre, seize francs d'amende.

PETITE CORRESPONDANCE

J. D. à Fourmies. — Renseignements pris, la liste imprimée que vous nous demandez n'existe pas ici.

NORD

Election au conseil d'arrondissement. — Les électeurs du canton de Maubeuge sont convoqués pour le 26 novembre à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Herbecq, ancien député, démissionnaire.

Tamponnement à Armentières. — Hier soir, à 6 heures 45, la locomotive du train belge manœuvrant en gare d'Armentières, a tamponné le train-tramway venant de Lille qui n'était pas encore garé.

Tout se borne à des dégâts matériels.

Tentative d'assassinat à Maroilles. — Ainsi que nous l'avons dit hier, le parquet d'Avesnes s'est transporté dans l'après-midi de mercredi, à Maroilles, où une tentative d'assassinat a été commise.

La victime est une femme. Le crime a été commis dans la nuit de mardi à mercredi. L'auteur de cette tentative d'assassinat est activement recherché et la justice croit pouvoir mettre la main dessus : son signalement a été envoyé de tous côtés et on croit que ses vêtements sont ensanglantés.

La grève des tisseurs de Bac St-Maur. — La grève générale des mineurs du Pas-de-Calais avait complètement éclipsé celle des ouvriers du tissage mécanique de MM. Gille et Bal, à Bac-Saint-Maur. Ces ouvriers, au nombre de 175, se sont mis en grève le 30 juin dernier, il y a plus de quatre mois. Pendant l'été, ils sont parvenus à vivre en travaillant aux champs. Mais voilà l'hiver qui approche ; plus d'ouvrage dans les fermes.

Avec cela, les provisions de légumes sont épuisées ou à peu près. Les patrons ont pensé que l'approche de la mauvaise saison déciderait leurs ouvriers à abandonner leurs revendications et à reprendre le travail aux anciennes conditions. Ils ont fait annoncer que les ateliers s'ouvriraient mardi matin. Leur tentative n'a guère réussi: 21 ouvriers seulement se sont présentés! Quelques gendarmes à pied et à cheval étaient venus à Bac-Saint-Maur pour assurer le maintien de l'ordre, mais il n'y a eu aucune manifestation.

PAS-DE-CALAIS

Wimereux. — *Arrestation d'un voleur.* — La gendarmerie vient d'arrêter dans un hôtel où il se cachait le nommé Emile Duchêne, âgé de 40 ans; recherché pour avoir volé 38,000 francs à la caisse de retraite « La Fraternelle » des bijoutiers de Paris et 400,000 francs de bijoux et pierres précieuses qui lui avaient été confié par différents bijoutiers.

Derniers échos des grèves

Lens, 9 novembre. — Les troupes ont commencé à quitter le bassin houiller. Hier ce sont les trois compagnies du génie qui retournaient à Arras. Aujourd'hui, une grande partie des autres troupes ont été dirigées vers leurs casernements respectifs. — Demain et samedi les départs continueront et il ne restera la semaine prochaine que quelques compagnies d'infanterie et cinq escadrons de chasseurs à cheval et de dragons.

Les gendarmes resteront jusqu'après la paie de quinzaine, qui aura lieu du 20 au 23 novembre.

Lens, 9 novembre. — Le mineur Veret, de Mazingarbe, qui s'est suicidé à l'aide d'une cartouche de dynamite, n'avait pas été congédié, comme on l'avait dit d'abord, à la Compagnie.

Un suicide à la dynamite

Une nouvelle explosion de dynamite a eu lieu, mais, cette fois, il ne s'agit que d'un suicide. Un mineur de Mazingarbe, Achille Viret, âgé de 40 ans, après une discussion avec sa mère, s'est retiré dans sa chambre, il a placé sous son lit une cartouche de dynamite et s'est couché après avoir allumé la fusée.

Dix minutes après, l'explosion se produisait, labourant profondément le sol de la chambre, démolissant le lit et éventrant le suicidé.

On ignore la cause de cet acte de désespéré.

Viret était père de dix enfants.

BELGIQUE

La Commission électorale. — Tous les membres étaient présents à la séance de jeudi, ainsi que M. De Burlet.

La Commission décide, par 61 voix contre 4 et 1 abstention, que les exclusions seront applicables aux condamnations pour duels.

Elle décide que les peines correctionnelles appliquées pour des infractions commises par des enfants âgés de moins de 16 ans, ne comporteront pas d'exclusion au droit de vote.

Elle décide aussi par 6 voix contre 5 que le droit de grâce ne s'appliquera pas à l'exclusion au droit de vote.

Elle aborde ensuite la disposition relative aux assistés, mais réserve sa décision jusqu'après l'obtention de renseignements demandés au sujet de l'existence des registres de la bienfaisance publique.

Dans sa réunion de demain, la Commission reprendra la question de la procédure.

Coup de grisou aux Produits du Flénu. — **Deux morts.** — Un correspondant de Mons télégraphie :

« Un terrible accident est arrivé au charbonnage des Produits du Flénu, par suite d'un dégagement de grisou. Deux ouvriers ont trouvé la mort par asphyxie. Le parquet a ouvert une enquête.

» Les victimes sont Emile Scuflaire, de La Bouverie, et Jean-Baptiste Honorez, de Flénu.

JEU DE PIQUET

ROUBAIX. — Dimanche 10 décembre, grand jeu de piquet chez M. Arthur Vanackère, à l'estaminet du « Professeur d'armes », angle des rues Monge et de la Balance, au Pile. 62 fr. de prix, primes comprises. La mise sera de 0,50 c. On commencera à 4 h. 1[2.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 9 novembre.* — Flore Lecroart, rue du Carligny, maison Briet. — Albertine Michem, boulevard d'Armentières, 70. — Edmond Delevoye, rue du Fort, cour Saint-Pierre, 4. — Sophie Vauwiele, Hôtel-Dieu. — Jeanne Vandenbroele, Hôtel-Dieu. — Gabrielle Tonnel, rue du Chemin de Fer, 54. — Léon Delesalle, rue de Lille, 118. — *Déclarations de décès.* — Louise D'Hallum, 4 ans, rue du Moulin, 30-52. — Mathilde Delreux, 18 mois, rue Marceau, cour Marceau, 3. — Achille Dessauvages, 3 ans, rue Decrême, 69. — Ferdinand Bossut, 81 ans, rue Meyerbeer, 12. — Joseph Richez 46 ans, rue des Chasseurs, 2. — Florine Villette, 66 ans, rue Decrême, cour Ghestem, 10. — Alphonse Dekens, 13 mois, rue Saint-Amand 21, cour Tilly 8. — Flore Dapsens, 9 mois, rue Pierre Dujardin 4. — Justine Vanderschaghe, 4 mois, route de Leers, maison Trilart 11.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 9 novembre.* — Clémence Vanasbrouck, rue de Paris. — Victor Marheim, Pont de Neuville. — Achille Horrent, Blanc-Seau. — Marie Debrouwère, rue Masquelier. — *Déclarations de décès.* — Louis Lelièvre, 78 ans, sans profession, Hospice Général. — Marie Supply, 3 mois, Pont Rompu.

ASCQ. — *Déclarations de naissances du 6 octobre au 10 novembre.* — Alice Thieffry, rue Massena. — Victorin Liétar, au Pron. — Jeanne Peronnet, rue Marceau. — Adelaïde Lhernould, rue Kléber. — Marcel Dhemim, rue Marceau. — Thérèse Blain, rue du Père-Lachaise. — *Publications de mariage.* — Célestin Moyson, 27 ans, frappeur, à Annappes et Desiree Mention, 27 ans, bambrocheuse, à Ascq. — François Thieffry, 34 ans, cultivateur, à Forest et Clémence Duploy, 33 ans, cultivatrice, Ascq. — Henri Olivier, 26 ans, journalier, à Ascq et Marie Duhaut, 19 ans, journalière, à Annappes. — *Déclarations de décès.* — Verdière, enfant présenté sans vie, rue Amiral Courbet. — Alfred Crucq, 17 ans, journalier, chemin d'Annappes. — Héloïse Lecarme, 62 ans, ménagère, rue Carnot. — Maurice Bécaert, 4 mois, rue Marceau. — Louis Descamps, 78 ans, rue Carnot

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-NAMUR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Louise-Marie-Joseph D'HALLUIN, décédée à Roubaix, le 8 novembre, à l'âge de 4 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 11 courant, à 10 heures 1[4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 52.

Les amis et connaissances de la famille DESSAUVAGES-DUBRULLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Achille-Jules-Henri DESSAUVAGES, décédé à Roubaix, le 8 novembre 1893, à l'âge de 3 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le samedi 11 courant, à 3 heures 1[2, en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Decrême, 69.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Hortense DELTOUR, épouse de M. Omer DECONDE, décédée à Lille, le 8 octobre 1893, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Vincent-Charles-Joseph DESROUSSEAUX, époux de Dame Louise DELANNOY, décédé à Roubaix, le 11 novembre 1892, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

THÉATRE DE ROUBAIX situé rues Archimède et Richard-Lenoir. Direction : Mme VEUVE G. DESCHAMPS. — Bureaux à 5 h. 1[2. Rideau à 6 h. 0[0. — Dimanche 12 novembre. — *La Petite Mariée*, opéra-comique en 3 actes. — On commencera par : *Les Pirates de la Savane*, drame en 6 actes.

CROIX. — Un bal, organisé par la *Fanfare du Crèchet*, au profit de ses membres appelés sous les drapeaux, sera donné dimanche 12 novembre, dans la grande salle des fêtes de Croix. L'ouverture sera faite, par la fanfare au grand complet, à 7 heures précises.

Guitare à accords à clef patentée

Pour ceux qui, sans avoir reçu une instruction musicale, veulent se donner la jouissance de jouer d'un instrument, la guitare à accords marque un véritable progrès. Cet instrument, patenté par l'inventeur dans tous les pays, mesure 51 c.M. et possède 24 cordes (14 simples et 10 doublées), au-dessus desquelles se trouvent 6 poignées. En abaissant une des poignées et en passant, soit le doigt soit l'anneau, sur une des cordes, on obtient un son plein et doux et d'une pureté à satisfaire l'oreille la plus exercée. Les cordes portent des numéros, les poignées les lettres A à F. La musique est écrite en notes, mais au-dessus de chaque note se trouvent les numéros et lettres correspondants et démontre par là les cordes à toucher et poignées à pousser. La connaissance de la musique écrite devient ainsi superflue. Toute personne peut apprendre à jouer un air (mélodie et accompagnement) à l'aide des 6 poignées, en moins d'une heure.

En dehors du son splendide et tout spécial, cet instrument a un avantage qui le place au-dessus de tout autre, étant pourvu d'une clef à accorder, patentée, permettant à toute personne de l'accorder soi-même. Une notice de quatre pages est jointe gratuitement à chaque instrument, enseignant d'une manière claire et facilement compréhensible la façon de l'accorder, ainsi que la valeur des sons et la manière de les obtenir. Ajoutez à ces avantages que le prix de l'instrument avec notice explicative, album de 12 airs, anneau, clef, et boîte, n'est que de francs 22.— et l'on comprendra que cet instrument ait pu faire sa vogue en si peu de temps. — Les amateurs peuvent se procurer des albums donnant de la musique, spécialement écrite pour l'instrument, et comprenant déjà plusieurs cahiers, au prix minime de frs. 2.50 le cahier, contenant les morceaux les plus divers : chorals, chansons, extraits d'opéras et danses. Nous engageons les amateurs d'y ajouter un pupitre à musique pliant, au prix de fr. 1.50 et un sifflet-diapason de fr. 0.45.

Cet instrument, d'une construction solide et d'un aspect fort élégant, se vend chez

35914 **Léopold FEITH, à Liége.**

TÉLÉPHONES ET SONNERIES

Le magasin d'électricité de M. Ed RAVET, précédemment, 27, rue de la Gare, est transféré **contour Saint-Martin, 13.**

Maison spéciale pour la pose, l'entretien et la remise à neuf des téléphones, sonneries et appareils électriques. 35883—76341

TAPIS ET TENTURES

Foyers, Carpettes, Portières, Tapis, Moquette, Aubusson. Spécialité de Tapis de table en peluche, soie et laine. — Linoléum.

DÉPOT DE FABRIQUE

Tapis de Smyrne

CARPETTES de tous styles et sur toutes dimensions.

L. DECRAENE-MATHIEU

28, Rue de la Gare, ROUBAIX

OUVRAGES d'agrément

BRODERIES en tous genres

Tapisseries fantaisies et de style

ORNEMENTS D'ÉGLISES échantillonnés

FOURNITURES pour tous ouvrages

35944

MM. ASTIER ET Cie, Avenue Kléber, 72, Paris.

Je souffrais horriblement de douleurs dans tout le côté droit jusqu'au bout du pied, tant de souffrances avec de si longues nuits sans sommeil, m'avaient mise dans un état voisin du désespoir.

J'eus alors connaissance de votre précieux remède. Je voulus en essayer, et le second flacon de St. Jacobs Oil n'était pas encore achevé que je me trouvais presque complètement guérie. Ma reconnaissance est si vive, Monsieur, que je vous autorise à publier ma lettre pour vous remercier et dans l'espoir d'être utile aux personnes qui auraient le malheur d'être atteintes comme je l'ai été.

ESTELLE PHILIPPON,

c71468—34736 1, rue de la Monnaie, Troyes (Aube).

GUÉRISON RADICALE des Maladies Secrètes

ET DES MALADIES DE LA **PEAU** DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX

Traitement rationnel par

M. VANDENDRIESSCHE

médecin-consultant spécialiste

LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE

POMMADE ANTIHERPÉTIQUE

Pour Dartres, Eczémas, Démangeaisons

2 fr. 25 le pot, 2 fr. 50 par mandat-poste

CONSULTATIONS GRATUITES

Tous les jours de 9 à 6 heures et par correspondance

??40—35140

PAS de BONNE CUISINE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique : l'ASCQ. TREFLE à QUATRE FEUILLES

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épiceries et de produits alimentaires.

GROS : 282, Boulevard Voltaire, PARIS.

ADRESSE COMMERCIALE

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleincs et métal. **Edouard Defrétin**, 15, rue Plutarque.